

# Demande d'action suite à fuites de données



Association P·U·R·R

Madame la Présidente,

Nous prenons une nouvelle fois la plume pour porter la parole des nombreuses Personnes Concernées que nous représentons.

Depuis plusieurs mois les fuites de données s'enchaînent. Viamedis/Almerys (20 millions d'assurés), le centre hospitalier d'Armentière (300 000 patients), le Sidaction (20% des donateurs), le Slip Français (696 000 clients), Dell (49 millions de clients), les pharmacies Orléans (50 000 patients), Ornikar (4 millions de clients), France Travail (10 millions de personnes), Boulanger/Cultura/Fnac/Truffaut (1.5 millions de clients), Addecco, Ledger, Free (19 millions de clients, 5 millions d'IBAN), le Réseau des Missions Locales, Intermarché...

Il ne se passe plus une journée sans une fuite de données massives, de plus en plus critiques (données médicales ou bancaires) et la quasi-totalité des Français a dorénavant des informations personnelles en vente libre au marché noir.

**Les réactions de votre Commission se font attendre, autant en termes de sanction que de communication, laissant une nouvelle fois les Personnes Concernées que nous sommes sans solution ni moyens de protection.**

Votre Commission est en grande partie indirectement responsable de ces fuites de données, de par son inaction chronique et l'absence de poursuite de manquements pourtant évidents que nous remontons presque quotidiennement à votre Commission.

Ces fuites ne sont en effet possibles qu'à cause de manquements manifestes, déjà soulevés plusieurs fois par des plaignants, pourtant démunis des moyens légaux de contrôle et d'instruction que possède votre Commission, comme des défauts de cloisonnement, des délais de rétention très largement excessifs, des absences de journalisation ou de SIEM, des procédures de sécurisation inexistantes...

Ces manquements ne sont pas apparus en 2024 et il est donc incompréhensible qu'ils n'aient pas été déjà identifiés et donc sanctionnés par votre Commission depuis au moins 2018 et l'entrée en vigueur du RGPD, en particulier lors des contrôles sur place de la part de vos équipes ou l'instruction de différentes plaintes.

Comme signalé dans notre lettre ouverte précédente, **l'absence de sanction conduit aussi aujourd'hui les Responsables de Traitement à ignorer totalement la législation**, la mise-en-conformité n'ayant que des inconvénients sans aucun avantage, et elle n'est donc jamais mise en œuvre en pratique, le Responsable de Traitement pouvant provisionner comptablement la faible amende improbablement encourue.

**Nous demandons à votre Commission des actions et réactions sur ces fuites de données**, générant des risques très élevés pour les Personnes Concernées (escroquerie, usurpation d'identité, fraude bancaire, phishing, ingénierie sociale...).

Une fuite, d'autant plus rendue possible par des manquements graves au RGPD, devrait se voir sanctionner rapidement et de manière dissuasive, que le secteur prenne réellement conscience des enjeux et lance les investissements nécessaires à faire cesser ces fuites, et non pas au bout de plusieurs années de procédures pour des sanctions de seulement quelques milliers d'euros.

L'intensification des condamnations de la part de votre Commission à ce sujet, que nous constatons depuis quelques mois, est remarquée et appréciée, et constitue, nous l'espérons, une avancée significative dans la protection de nos droits.

Nous regrettons cependant le recours quasi-systématique à votre procédure simplifiée. Elle empêche en effet tout effet réel sur le secteur puisque les risques encourus sont faibles (20 000€ maximum et non publicité de la sanction) et donc insuffisamment dissuasifs pour avoir un effet notable.

**Même en recourant à votre procédure simplifiée, il nous semblerait important que votre Commission réalise tout de même une publication anonymisée du cas d'espèce**, comme elle a su le faire dans ses Tables Informatiques et Libertés, très appréciées autant de notre Association que des Personnes Concernées que nous représentons. Une telle publication permettrait de communiquer sur les problèmes chroniques du secteur et servirait d'exemple autant que d'avertissement pour les autres Responsables de Traitement dans la même situation.

Les récentes fuites de données montrent aussi que les Personnes Concernées sont toujours confrontées à la procédure dolosive et dilatoire de dépôt de plainte mise en place par votre Commission. Certaines se sont à nouveau retrouvées pendant plusieurs jours à ne pas pouvoir porter plainte avant que notre Association ne leur indique la procédure officielle existante permettant de contourner la difficulté de celle officielle. D'autres ont certainement juste jeté l'éponge avant de pouvoir y parvenir.

**Nous renouvelons donc à nouveau notre souhait de voir cesser ces pratiques et l'officialisation d'un lien direct de plainte**, d'autant plus que cette procédure existe réellement aujourd'hui mais n'est juste pas documentée.

En espérant recevoir une suite favorable à nos demandes, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de notre haute considération.

Fait à Paris, le 6 novembre 2024